

Naves, le 2 mai 2023

Bonjour,

**AgroBio19** organise pour la première fois une **Foire Bio et Artisanale à Naves le Dimanche 16 juillet 2023 de 9 heures à 18 heures.**

Cette foire se tiendra sur la place Joséphine Baker proche de l'église de Naves.

Vous trouverez ci-joint la fiche d'inscription, et au verso le règlement intérieur de la foire.

Si vous avez la possibilité de proposer sur votre stand une animation destinée au public, veuillez le mentionner sur le formulaire. Nous reprendrons contact avec vous pour plus de précisions et l'organisation du placement.

Envoyez votre inscription sans tarder, et si possible **avant le 15 juin 2023** à l'adresse suivante :

**AgroBio19** – Chez Heike Lange – 495, route de Recoudier – 19500 CHAUFFOUR SUR VELL

Nous demandons aux exposants pouvant proposer des denrées à manger sur place, de le signaler sur la feuille d'inscription. L'organisation prévoit de mettre à disposition du public des tables pour déjeuner.

Comptant sur votre présence le 16 juillet 2023 à Naves,

Cordialement,

L'équipe d'Agro Bio 19

Tél : 06 41 34 75 05  
contact@agrobio19

# Règlement intérieur de la Foire Bio et Artisanale de Naves

## Préambule

**La Foire est organisée par Agrobio19, pour promouvoir l'agriculture biologique, sensibiliser le public aux problématiques écologiques, renforcer le lien producteur-consommateur et permettre aux producteurs et aux partenaires de la filière de commercialiser leur production. Plus largement, la Foire se veut ouverte à tous les exposants en accord avec les objectifs écologiques, sociaux, humanistes et économiques de l'Agriculture biologique.**

## Conditions d'admission et de participation

Article 1 – La Foire est ouverte aux exposants qui ont retourné et payé leur inscription avant le 15 juin de l'année en cours.

Article 2 – Répartition des exposants

L'objet de la Foire étant la promotion de l'agriculture biologique, 50% au moins des exposants seront des producteurs bio. Les autres exposants seront sélectionnés par ordre de priorité dans les catégories suivantes : les artisans des métiers de bouche certifiés bio puis associations/autres artisans/fabricants et finalement les revendeurs.

Article 3 – Un comité de sélection examine les candidatures. Il statue sur les admissions et, en cas de refus, n'a pas à motiver la décision qui sera notifiée au candidat par Agrobio 19. En cas de refus, les frais d'emplacement sont remboursés.

Article 4 – Conditions d'admission : voir demande d'inscription  
L'admission à une édition de la foire n'implique pas automatiquement l'admission aux sessions suivantes.

## Frais d'inscription

Article 5 – Tarifs

Droit d'inscription y compris 2 ml de stand	20 €			
	Maraîcher	Producteur	Artisan	Revendeur
MI complémentaire	2,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €

Les associations qui n'ont pas d'activité lucrative bénéficient d'une totale gratuité de stand mais sont vivement encouragés à proposer une animation sur leurs stands

## Frais d'emplacement

Article 6 – Au cas où l'inscription et le règlement ne seraient pas parvenus dans les délais fixés, le comité de sélection se réserve le droit de ne pas prendre en compte la demande si les emplacements sont déjà tous réservés.

Article 7 – En cas d'annulation d'inscription par l'exposant plus de 15 jours avant la date de la foire, ses frais d'emplacement lui seront remboursés. Au-delà, les frais d'emplacement seront conservés par Agrobio 19, sauf cas de force majeure.

## Installation

Article 8 – Agrobio 19 établit un plan de foire et détermine l'emplacement de chaque exposant. L'agencement sera déterminé au mieux pour chacun, en tenant compte, dans la mesure du possible, des désirs exprimés par les exposants. Les emplacements sont définitifs et non négociables.

Article 9 – L'exposant doit apporter tout son matériel d'exposition. L'emplacement n'est pas couvert ; parasols, tables et chaises ne sont pas fournis.

Article 10 – Les stands devront être montés pour 9 heures et les véhicules non indispensables pour la tenue du stand seront évacués sur le/les parking(s) réservé(s) à cet effet.

Les emplacements non occupés par les exposants à 8h30 seront considérés comme disponibles et pourront recevoir une nouvelle affectation. L'exposant défaillant pourra éventuellement être affecté à un autre emplacement, mais ne pourra prétendre à une indemnité ou un remboursement quelconque. L'exposant s'engage à rester jusqu'à l'heure de fermeture de la Foire (18h) sauf cas de force majeure ou déclaration de fin de Foire par Agrobio 19

Tout produit ou article jugé indésirable par les organisateurs devra être retiré sur simple notification des organisateurs. Le non respect de cette clause entraînera l'exclusion de l'exposant. Les produits ne provenant pas de la ferme devront être signalés par une étiquette spéciale

Article 11 – Les exposants sont responsables de l'entretien de leur stand et doivent évacuer leurs déchets personnels. Ils s'engagent à laisser leur emplacement propre et dans le même état qu'à leur arrivée, ainsi qu'à rembourser toute détérioration.

## Sécurité

Article 12 – D'une façon générale, les exposants sont tenus de respecter les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons, ainsi que les mesures de sécurité édictées par la Préfecture de Police.

Article 13 – Chaque exposant doit être assuré pour la vente directe sur les marchés et foires.

Article 14 – Dans le cas où, pour une raison de force majeure, la Foire ne pourrait avoir lieu, les exposants seront intégralement remboursés, et ils s'engagent à ne réclamer aucune indemnité à Agrobio 19.

## Autre

Article 15 – Il est rappelé aux exposants que la « loi anti-gaspillage pour une économie circulaire » du 10 février 2020 (loi AGEC), interdit l'usage d'assiettes, pailles, gobelets, couverts en plastique à usage unique ainsi que les boîtes en polystyrène expansé. Préférence sera donnée aux sacs en papier et matériaux recyclables. **Un bac de récupération de biodéchets** (déchets organiques alimentaires) sera mis à la disposition des exposants et du public

## DEMANDE D'INSCRIPTION

Nom ou raison sociale : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Adresse mail : ..... @ .....

Produits ou prestations proposés sur le stand : (produits commercialisés, services, objectifs)

.....

			Montant
<b>Inscription</b> y compris 2ml de stand (gratuit pour les adhérents AgroBio19)		20 €	
Le ml complémentaire <b>Maraîchers</b>	..... mètres	x 2 €	
Le ml complémentaire <b>Producteurs</b>	..... mètres	x 6 €	
Le ml complémentaire <b>Artisans</b>	..... mètres	x 7 €	
Le ml complémentaire <b>Revendeurs</b>	..... mètres	x 8 €	
<b>Gratuité</b> pour les associations en lien avec la Bio, l'écologie, le lien social (une animation est la bienvenue), sauf associations à activité régulière lucrative	..... mètres		
<b>TOTAL</b>			

*Remarque : l'association n'est pas soumise à la TVA.*

Animation proposée : .....

Je proposerai des plats à déguster sur place :    Oui        Non   

Si Oui, lesquels : .....

Souhaits par rapport à l'emplacement : .....

.....

### Pièces à joindre à la demande d'inscription :

- copie du certificat Bio à jour (listant la liste des produits) et licence 2023. Aucune inscription ne sera plus acceptée sans certification. Si vous proposez des produits non concernés par la certification bio, merci de remplir le formulaire au verso

- chèque de règlement à l'ordre de «**Agro Bio 19**». Une facture vous sera adressée.

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement intérieur de la foire et je m'engage à le respecter.

Fait à ..... le .....

Signature :

Le dossier d'inscription est à retourner **avant le 15 juin 2023** à

**AgroBio 19** – Chez Heike Lange – 495, route de Recoudier – 19500 CHAUFFOUR SUR VELL

**Si vous proposez des produits non concernés par la certification bio (objets d'artisanat, habitat...) ou une autre activité (associations, revues...), merci de répondre à ces questions :**

Nature des matières premières utilisées pour la fabrication de vos produits

.....  
.....  
.....

Origine des matières premières utilisées pour la fabrication de vos produits

Limousin

France Métropolitaine

Hors France

Si hors France, quelles matières et pourquoi ? .....

.....  
.....

Décrivez le processus de fabrication de vos produits :

.....  
.....

En quoi votre activité peut elle se prévaloir d'objectifs écologiques ? (matières premières locales, procédé de transformation non polluant, économie des ressources non renouvelables...)

.....  
.....  
.....

En quoi votre activité peut-elle se prévaloir d'objectifs sociaux ? (lien avec le territoire, transmission des savoir-faire, aide à l'insertion, emploi...)

.....  
.....  
.....

Joignez tous documents (certificats, licences, labels...) et/ou brochures pouvant justifier vos réponses.

« J'atteste sur l'honneur, avoir pris connaissance du règlement intérieur de la foire et je m'engage à le respecter.

J'accepte que mes coordonnées figurent sur le tract « exposants » qui sera diffusé le jour de la manifestation. »

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :